



Libération de biens en indivision et Vente Forcée

Par **Johnbrego**, le **07/05/2009** à **20:27**

Bonjour,

Nous sommes six frères et soeurs, en indivision depuis le décès de notre mère!

L'un de nos frères occupe abusivement les biens (La maison familiale) depuis le décès de notre mère sans pouvoir les racheter ,et se refuse à payer un loyer d'indemnité d'occupation l.

J'envisage donc une procédure Judiciaire pour provoquer le partage.

Mes questions:

1: En cas de décision de justice de partage judiciaire , l'occupant des biens est t'il tenu , tacitement par la décision de justice , de quitter les lieux avant la vente aux enchères ou faut t'il en faire la demande .

2: Une vente aux enchères est t'elle obligatoire dans ce cas ..ou bien est t'il possible de demander devant la justice uniquement la vente forcée, afin que la maison familiale puisse être mise en vente à son prix réel .. (Chez un notaire ou bien un agent immobilier ..)

3) Je suis le seul des 5 autres frères et soeurs a demander cette procédure .

Ai je le droit de représenter mes autres frères et soeurs et demander l vente forcée a moi tout seul.

OU bien mon frère pourra t'il continuer a occuper les biens ,dés qu'il m'aura réglé uniquement ma part .